

Informations pour la fin de l'année scolaire 2017/2018

° Accompagnement scolaire :

Il prendra fin le jeudi 28 juin pour les écoliers et le Mardi 12 juin pour les collégiens. Nous rappelons que le tarif est de 5 euros pour un jour par semaine/trimestre et de 10 euros pour deux jours par semaine/trimestre pour ceux qui n'ont pas fini de régler les frais. Après ces dates, vos enfants sont quand même accueillis en activités.

° Aprèm' Ado :

Pour les collégiens qui sont en vacances un peu plus tôt et qui ne partent pas en vacances tout de suite, nous proposons, à partir du 25 juin et jusqu'au 6 juillet de 10h à 18h, des sorties ou des jeux à l'extérieur selon la météo.

Pour s'inscrire, il faut que le collégien.ne vient rencontrer Céline et Robin un mercredi ou un vendredi entre 17h00 et 18h30 à la maison des jeunes pour commencer à établir le programme et le projet. Céline et Robin remettront le dossier d'inscription.

Une réunion commune de préparation apéro-pizza aura lieu mardi 19 juin 2018 de 18h30 à 19h30.

A partir du 9 juillet jusqu'au 21 juillet 2018, ce projet s'ouvrira aux jeunes de CM2 qui le souhaite. Le nombre de places est limité et l'inscription donnera lieu à une confirmation par mel.

° Semaine du 2 juillet au 6 juillet 2018 :

(le nombre de places est limité)

Certaines écoles ferment une semaine avant la fermeture académique. Un accueil pour des activités périscolaires et de loisirs est envisagé. Vous trouverez le tract sur : <http://mjsm.free.fr>. Le nombre de places est limité et l'inscription donnera lieu à une confirmation par mel.

° Les « Mercredis pour le plaisir » :

Le dernier jour de l'accueil de Loisirs est le Mercredi 4 juillet 2018 et le pédibus Vendredi 6 juillet 2018. Nous terminerons cette année scolaire par un **goûter apéro**. Les parents sont les bienvenus le vendredi 6 juillet 2018 à partir de 17h30. Les vêtements oubliés et non marqués seront mis à disposition de tous !!!!!

° Campagne de dons 2018 :

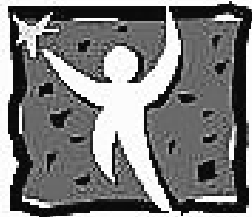
Vous trouverez joint à ce courrier, l'appel aux dons pour notre association afin de conjuguer la qualité de nos animations et l'équilibre financier de nos actions. Vous pouvez y répondre et le relayer autour de vous. Merci.



« Les Jeunes de Saint Médard »
 Association de loi 1901 à but non lucratif
 Maison des Jeunes de Saint Médard
 3 rue du Gril
 tél. : 01 43 31 44 84
mjasm@club-internet.fr
jeunesdesaintmedard.free.fr

CAMPAGNE DE DONNS 2018

Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre



En 2017 et 2018, votre don permettra à l'association de :

- Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets** et à l'**Accueil de loisirs**
- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

Point sur les finances de l'association

En 2016, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :
 Sur un chiffre d'affaire de 250 000 euro :

RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	29,00%	Alimentation - Goûter	2,60%
Subvention PS - CAF	14,00%	Fournitures administratives	0,05%
Aide à l'emploi et à la formation	44,50%	Activités pédagogiques	4,80%
Dons et aide	7,00%	Charges locatives	3,45%
Ville de Paris (ARE)	6,50%	Transport	0,75%
		Affranchissement - Télécom	0,05%
		Salaires et traitement	49,50%
		Charges sociales dont F°	37,50%
		Adhésions, cotisations et divers	0,05%
		Formations des bénévoles	1,25%

Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une **association d'intérêt général à caractère socio-éducatif**.

Le don moyen (110 euro) et le nombre de donateurs ont été stables en 2016. Pour les personnes physiques, 66% de votre don est déductible de vos impôts sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour les entreprises ou les personnes morales merci de nous contacter.

Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2017.

TALON- REPONSE

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Téléphone (*facultatif*) :

Adresse internet (*facultatif*).....

Déclare faire don deeuro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ». Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.